

Le 09/10/2018



HONORAIRES DE TRANSACTION

Calculés sur le prix de vente et exprimés TTC

Biens jusqu'à 500 000 € ➤ 6 %

Biens à partir de 500 000 € ➤ 5 %

Fonds de commerce ➤ 10 %

Forfait minimum pour toute transaction :

10 000 €

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre, voire des deux »

GUY HOQUET L'IMMOBILIER - 16, avenue du Général Leclerc – 83990 SAINT-TROPEZ

Tél : 04 94 79 62 84 Mail : sainttropez@guyhoquet.com

www.guyhoquet-immobilier-saint-tropez.com ou www.guy-hoquet.com

SARL TALENT REAL ESTATE capital 8000 euros

Carte professionnelle N° 5297 délivrée le 16.5.2008 par la Préfecture du Var

Activités : Transactions sur immeubles et fonds de commerce/Gestion immobilière

Garantie financière CEGI 128, Rue de La Boétie 75378 PARIS Cedex 08: montant garanti : 110 000 EUROS

Assurance responsabilité civile professionnelle : AXELLIANCE, 92 Cours Vuitton, 69456 Lyon Cedex 06

N° SIRET : 50303172600022 RCS de Saint-Tropez

HONORAIRES DE LOCATION

Exprimés en TTC

LOCATION ANNUELLE:

Les honoraires d'entremise et de négociation sont à la charge exclusive du bailleur.

Les honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux sont à partager entre le bailleur et le locataire. Le montant TTC imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (art 5 loi89-Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014).

Appartements :

- à la charge du locataire :

Honoraires visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€/m²

Honoraires état des lieux : 3€/m²

- à la charge du bailleur :

Honoraire visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€/m²

Honoraires état des lieux : 3€/m²

Honoraires d'entremise et de négociation : 2€/m²

Maisons :

- à la charge du locataire : 10€/m²

- à la charge du propriétaire : 10€/m²

LOCATIONS A LA SEMAINE :

Appartements : 25 % du montant du loyer (déjà inclus dans le prix à la semaine).

Villas : 20 % du montant du loyer (déjà inclus dans le prix à la semaine).

LOCATIONS 6 MOIS (SAISONNIERS) :

Locataire : 1 mois de loyer en plus des 6 mois.

GUY HOQUET L'IMMOBILIER - 16, avenue du Général Leclerc – 83990 SAINT-TROPEZ

Tél : 04 94 79 62 84 Mail : sainttropez@guyhoquet.com

www.guyhoquet-immobilier-saint-tropez.com ou www.guy-hoquet.com

SARL TALENT REAL ESTATE capital 8000 euros

Carte professionnelle N° 5297 délivrée le 16.5.2008 par la Préfecture du Var

Activités : Transactions sur immeubles et fonds de commerce/Gestion immobilière

Garantie financière CEGI 128, Rue de La Boétie 75378 PARIS Cedex 08: montant garanti : 110 000 EUROS

Assurance responsabilité civile professionnelle : AXELLIANCE, 92 Cours Vuitton, 69456 Lyon Cedex 06

N° SIRET : 50303172600022 RCS de Saint-Tropez